

## Pour vaincre la Covid-19, une bonne vaccination vaut mieux que des tests à répétition

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

23 juin 2021

Bien que le seuil symbolique des 30 millions de primo-vaccinés ait été franchi le 13 juin et que la vaccination soit ouverte aux adolescents de 12 à 17 ans depuis le 15 juin, le dynamisme de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 semble faiblir en France, rendant improbable l'accession au taux de couverture vaccinale de 80% de la population au mois d'octobre, c'est-à-dire au niveau d'immunité collective nécessaire pour éviter une recrudescence de l'épidémie au quatrième trimestre.

En dépit de son efficacité, de sa sécurité et de sa gratuité, la désaffection pour le vaccin persiste dans une large partie de la population, malgré une politique de communication très active. Consciente de la faible efficacité des tentatives de persuasion par la pédagogie, l'Académie nationale de médecine a recommandé la création d'un "passe vaccinal", afin d'inciter les personnes hésitantes à se faire vacciner contre le SARS-CoV-2 [1] et s'est prononcée pour que l'instauration progressive d'une obligation vaccinale soit même envisagée, compte tenu de l'importance de l'enjeu en termes de santé publique [2].

Parmi les facteurs qui peuvent détourner les individus de la vaccination, il faut s'interroger sur le recours répété aux tests RT-PCR ou antigéniques qui sont offerts gratuitement sur le sol Français à la différence de la plupart des pays européens.

Ces tests de dépistage sont au cœur de la démarche « *Tester – Alerter - Protéger* ». Devenus aussi habituels que les gestes barrière dans la vie des Français vivant sous menace de la Covid-19, plus de deux millions de ces tests sont réalisés chaque semaine en France. La gratuité de ces tests joue un rôle essentiel dans l'efficacité de la démarche diagnostique et dans la recherche des cas contacts.

Avec la diminution régulière du taux national d'incidence de la Covid-19 depuis le mois d'avril, la pratique des tests à visée diagnostique tend cependant à décroître, pendant que la pratique des tests de dépistage pour l'obtention d'un "passe sanitaire" s'intensifie à l'approche des vacances estivales. En vigueur depuis le 9 juin, le "passe sanitaire" incite de plus en plus de personnes à recourir aux tests de dépistage et à les renouveler à volonté, la validité d'un résultat négatif n'excédant pas 48 à 72 heures, notamment celles qui ne souhaitent pas se faire vacciner contre la Covid-19.

C'est pourquoi, afin d'élever rapidement le niveau national de couverture vaccinale au cours de l'été en incitant plus énergiquement les personnes hésitantes, **l'Académie nationale de médecine recommande :**

- de maintenir la gratuité des tests RT-PCR et des tests antigéniques prescrits pour la détection du SARS-CoV-2 à des fins diagnostiques (confirmation d'un cas suspect de Covid-19) et épidémiologiques (enquêtes de traçage en aval et en amont des cas confirmés) ;
- de suspendre le remboursement des tests RT-PCR et des tests antigéniques pratiqués pour convenances personnelles (obtention d'un passe sanitaire, voyages internationaux, participation à des événements collectifs) chez les personnes non vaccinées ;
- d'exercer un suivi afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur l'adhésion à la vaccination.

- 
1. Communiqué de l'Académie nationale de médecine « *Certificat de vaccination contre la Covid-19 : un "passe" transitoire pour relancer l'activité du pays et faire adhérer à la vaccination* », 29 avril 2021
  2. Communiqué de l'Académie nationale de médecine « *"Obligation" n'est pas un gros mot quand il s'agit de vacciner contre la Covid-19* », 25 mai 2021